



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Yvorne, « l'Ovaille 1584 », sera le « Vin du Conseil d'Etat » pour l'année 2012

Le Conseil d'Etat a retenu pour la première fois un vin produit dans le canton de Vaud qui sera honoré tout au long de l'année. Jusqu'au 30 juin 2013, le « Vin du Conseil d'Etat » sera l'Ovaille 1584 », Premier grand cru, appellation d'origine contrôlée Chablais, produit dans la commune d'Yvorne. Par cette initiative, le Gouvernement entend à la fois rendre hommage à la qualité de ce vin d'excellence et, au-delà, à promouvoir la production vaudoise. Chaque année, un vin choisi parmi les Premiers grands crus sera désormais « Vin du Conseil d'Etat ».

L'Ovaille 1584, appellation d'origine contrôlée Chablais, a été retenu comme « Vin du Conseil d'Etat » pour l'année 2012-2013. Produit par les caves Hammel SA, à Rolle, il a séduit le Conseil d'Etat. Sa robe est brillante, jaune pâle avec des reflets verts. Le bouquet s'ouvre sur des notes intenses, florales, de fruits jaunes, de noisettes et de cailloux chauds. Vin de grand terroir par excellence, il possède un potentiel de garde de dix ans au minimum.

C'est la première fois que le Conseil d'Etat honore ainsi un vin qu'il a sélectionné parmi les douze Premiers grands crus du canton au terme d'une dégustation aveugle et comparative. Par ce geste, il entend manifester son intérêt pour la qualité de la production viticole vaudoise et contribuer à la faire mieux connaître.

Le « Vin du Conseil d'Etat » pourra arborer cette distinction sous la forme d'une collerette. Il sera servi aux hôtes du Gouvernement vaudois lors de certaines manifestations officielles.

Le Conseil d'Etat attribuera ce titre chaque année, donnant ainsi sa chance à l'ensemble des producteurs du canton, à l'exception des vins issus des Domaines cantonaux. Si ceux-ci comprennent des crus de grande qualité, le Gouvernement, par souci d'impartialité, ne souhaite pas retenir des vins qu'il produit.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 juillet 2012

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DECS, Philippe Leuba, conseiller d'Etat, 021 316 60 10 Dominique Favre, chef de l'Office cantonal de la viticulture et de la promotion, 021 557 92 68